

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DUNKERQUE - 5902 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/10/2025 - B2025/005576 - 2003 B 40148 - 450 641 725 - APG AUTO

SARL APG Auto

Page : 2

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Bilan Actif

		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 099	1 099		
	Fonds commercial (1)	98 000		98 000	98 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	20 000		20 000	20 000
	Constructions	180 000	132 775	47 225	56 225
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	105 966	94 277	11 689	11 954
	Autres immobilisations corporelles	53 267	42 786	10 481	7 872
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 786		1 786	1 786
TOTAL (II)		460 118	270 937	189 182	195 837
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	119 917		119 917	127 255
	Avances et Acomptes versés sur commandes	850		850	850
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	169 407		169 407	158 054
	Autres créances	27 954		27 954	15 430
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 448		20 448	20 448
	DISPONIBILITES	20 462		20 462	76 783
	Charges constatées d'avance	16 427		16 427	2 115
	TOTAL (III)	375 466		375 466	400 935
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		835 584	270 937	564 648	596 772
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Aventia

SARL APG Auto

Page : 3

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Bilan Passif

		30/09/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	61 577	61 486
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	50 035	50 091
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		331 612	331 577
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	42 088	73 265
	Emprunts et dettes financières divers (3)	36 156	62 854
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 227	4 322
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 783	79 390
	Dettes fiscales et sociales	51 799	43 577
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	19 983	1 786
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		233 036	265 195
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		564 648	596 772
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		50 034,66	50 090,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		216 292	218 785
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Aventia

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **564 648 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **926 855 euros** et un total charges de **876 820 euros**, dégageant ainsi un résultat de **50 035 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

SARL APG Auto

Page : 14

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	99 099					99 099
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 099					99 099
CORPORELLES	Terrains	20 000					20 000
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	180 000					180 000
	Instal technique, matériel outillage industriels	112 676		5 953		12 663	105 966
	Instal., agencement, aménagement divers	23 504					23 504
	Matériel de transport	21 106		8 000		5 500	23 606
	Matériel de bureau, mobilier	9 043		495		3 381	6 157
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	366 329		14 448		21 544	359 233	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 786					1 786
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 786					1 786
TOTAL		467 214		14 448		21 544	460 118

Aventia

SARL APG Auto

Page : 15

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 099			1 099
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 099			1 099
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	123 775	9 000		132 775
	Instal technique, matériel outillage industriels	100 721	6 218	12 663	94 277
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	18 354	839		19 194
	Matériel de transport	18 649	4 755	5 500	17 904
	Matériel de bureau, mobilier	8 778	291	3 381	5 689
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 278	21 103	21 544	269 838
TOTAL		271 377	21 103	21 544	270 937

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Méthode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Méthode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Aventia

SARL APG Auto

Page : 16

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Créances et Dettes

		30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 786		1 786
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	169 407	169 407	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	19	19	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 699	7 699	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	9 813	9 813	
	Débiteurs divers	10 424	10 424	
	Charges constatées d'avances	16 427	16 427	
TOTAL DES CREANCES		215 574	213 788	1 786
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		9 813		

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	42 088	27 571	14 517	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	80 783	80 783		
	Personnel et comptes rattachés	10 638	10 638		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 812	27 812		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 772	10 772		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 577	2 577		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	36 156	36 156		
	Autres dettes	19 983	19 983		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		230 809	216 292	14 517	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		31 177			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		36 156			

Aventia

Produits à recevoir (avec détail)

	30/09/2024	30/09/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances		1 500	(1 500)	100,0
TOTAL		1 500	(1 500)	100,0

Charges à payer (avec détail)

	30/09/2024	30/09/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 159	9 590	(6 431)	-67,06
Dettes fiscales et sociales	31 276	24 415	6 861	28,10
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	34 435	34 005	430	1,26



Aventia

SARL APG Auto

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Page : 19

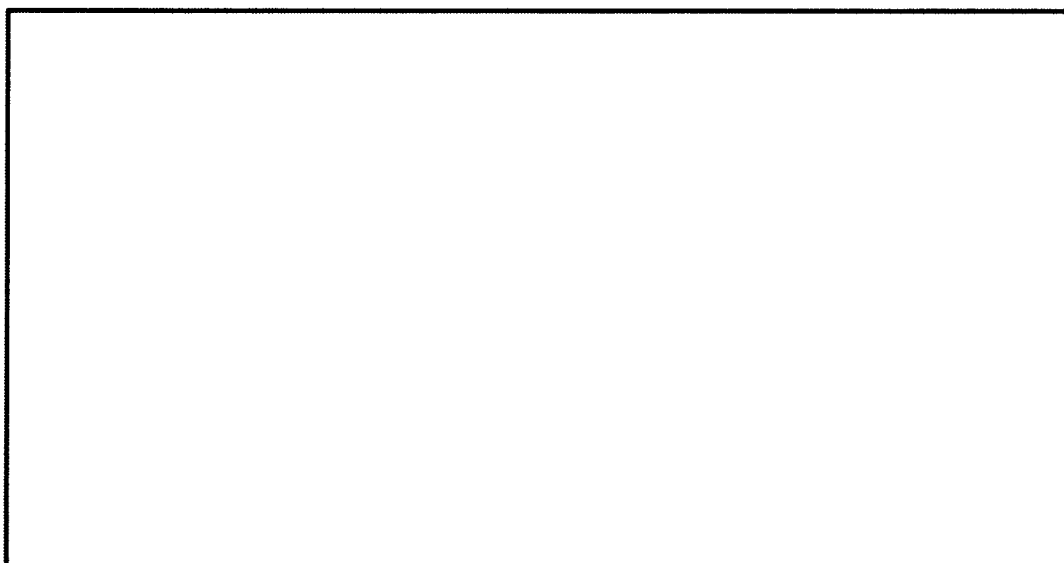
Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/09/2024	30/09/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	16 427	2 115	14 312	676,8
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	16 427	2 115	14 312	676,8

**Aventia**

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	650 273		650 273
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	240 666		240 666
TOTAL	920 939		920 939



Aventia

Capital social

		30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	100,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	100,0000	200 000,00

Aventia

APG Auto

Société à responsabilité limitée
 au capital de 200 000,00 Euros
Siège social : rue de la Chapelle
 zone artisanale
 59940 Estaires
R.C.S : 450 641 725 Dunkerque

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/01/2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

DEUXIEME RESOLUTION**Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 faisant ressortir un bénéfice de 50 034,66 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 50 034,66 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 50 000,00 Euros bruts, soit après paiement par la société de la CSG RDS et du prélèvement forfaitaire d'un dividende net de 44 553 Euros répartis de la manière suivante :

Associés	Dividendes bruts	CSG RDS 17,2 %	Prélèvement forfaitaire 12,8 %	Dividendes nets
Aymeric Guaquier	25 000 €	2 240 €	3 200 €	19 560 €
SARL GTA	24 975 €	n/a	n/a	24 975 €
Thomas Guaquier	25 €	4 €	3 €	18 €

Les associés recevront ainsi un dividende unitaire de 25,00 Euros.

- Aux autres réserves pour un montant de 34,66 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Date de clôture	Dividendes
30/09/2023	50 000 €
30/09/2022	50 000 €
30/09/2021	50 000 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

APG Auto
S.A.R.L. au capital de 200 000,00 Euros
Siège social : rue de la Chapelle
zone artisanale
59940 Estaires
R.C.S : 450 641 725 Dunkerque

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/01/2025

Le 29/01/2025,
à 09h,

Monsieur Aymeric Guaquier, détenant 1 000 parts sociales,
SARL GTA, représentée par Thomas Guaquier, détenant 999 parts sociales,
Monsieur Thomas Guaquier, détenant 1 part sociale,

associés de la société APG Auto, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Aymeric Guaquier, préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 50 034,66 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 faisant ressortir un bénéfice de 50 034,66 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 50 034,66 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 50 000,00 Euros bruts, soit après paiement par la société de la CSG RDS et du prélèvement forfaitaire d'un dividende net de 44 553 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Associés</i>	<i>Dividendes bruts</i>	<i>CSG RDS 17,2 %</i>	<i>Prélèvement forfaitaire 12,8 %</i>	<i>Dividendes nets</i>
Aymeric Guaquier	25 000 €	2 240 €	3 200 €	19 560 €
SARL GTA	24 975 €	n/a	n/a	24 975 €
Thomas Guaquier	25 €	4 €	3 €	18 €

Les associés recevront ainsi un dividende unitaire de 25,00 Euros.

- Aux autres réserves pour un montant de 34,66 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Date de clôture</i>	<i>Dividendes</i>
30/09/2023	50 000 €
30/09/2022	50 000 €
30/09/2021	50 000 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre M. Guaquier Aymeric et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que M. Guaquier Aymeric concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de M. Guaquier Aymeric en qualité de co-gérant pour un montant de 24 000 Euros, pour l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 et décide de maintenir la rémunération de 2024-2025 à hauteur de 24 000 Euros dans des conditions équivalentes.

Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée approuve la prise en charge par la société, des cotisations sociales de M. Guaquier Aymeric en qualité de co-gérant pour un montant de 20 453,67 Euros, dont 4 483,64 Euros de cotisations facultatives et 4 666,00 Euros de CSG déductible.

Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de M. Guaquier Thomas en qualité de co-gérant pour un montant de 31 000 Euros, pour l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 et décide de maintenir la rémunération de 2024-2025 à hauteur de 31 000 Euros dans des conditions équivalentes.

Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 8

L'Assemblée approuve la prise en charge par la société, des cotisations sociales de M. Guaquier Thomas en qualité de co-gérant pour un montant de 19 508,23 Euros, dont 2 318,70 Euros de cotisations facultatives et 4 408,00 Euros de CSG déductible.

Cette résolution est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 9

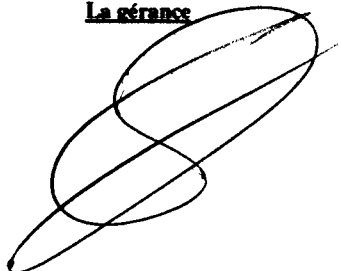
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

APG Auto

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : rue de la Chapelle
zone artisanale
59940 Estaires

R.C.S : 450 641 725 Dunkerque

**Rapport spécial du gérant sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 30/09/2024**

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Mr Guaquier Aymeric :

Rémunération du gérant : prise en charge par Sarl APG de la rémunération de M. Guaquier Aymeric pour un montant de 24 000 Euros.

Cotisations sociales : prise en charge par la Sarl APG des cotisations sociales facultatives pour 4 483,64 Euros.

SCI Guaquier détenus par Messieurs Philippe Guaquier, Aymeric Guaquier et Madame Annick Guaquier :

La location du terrain et du nouveau garage, situés Zone Artisanale à Estaires, avec un loyer au cours de l'exercice écoulé de 24 000 Euros, auprès de la SCI Guaquier, rue de la Chapelle à Estaires.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance

